

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 11 septembre 1990 de M. Guy Savary, intitulée: «Salles communales et conteneurs à verres».

TEXTE DE LA QUESTION

De très nombreuses manifestations ont lieu dans les salles communales; les bouteilles vides sont en général simplement jetées dans les poubelles ordinaires.

Le Conseil administratif n'estime-t-il pas judicieux d'installer des conteneurs à verres dans le périmètre de ces endroits publics?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Cette question est obsolète. En effet, depuis 1990, des mesures ont été prises pour la récupération du verre.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 12 mars 2008.